



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 21 janvier 2019
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Don Bouchard, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

ABSENT: Christian Simard, conseiller quartier 6

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 18h.

2. Prière

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture de la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2019-01

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante:

5.5. Embauche - technicien en génie civil

ADOPTÉE, telle que modifiée

4. **Déclarations d'intérêts pécuniaires** (aucune)

5. **Réunion à huis clos**

RÉSOLUTION 2019-02

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

5.1. Adoption du procès-verbal du 17 décembre 2018

5.2. Mise à jour de la dotation - Période d'interrègne 2018 (Lame duck)

5.3. Embauche - Agent en chef des systèmes d'information

5.4. Dossier des ressources humaines - Directeur des finances et du développement économique

5.5. Embauche - technicien en génie civil

ADOPTÉE

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 18h03 et retournent dans la salle du conseil à 18h47.

RÉSOLUTION 2019-03

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Don Bouchard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

6. **Rapport de la réunion à huis clos**

Le maire Desjardins informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et qu'une résolution doit être considérée.

RÉSOLUTION 2019-04

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte l'embauche de M. Michel Cousineau à titre d'Agent en Chef des Systèmes d'Informations à temps plein, effectif le 19 février 2019 et que celui-ci soit sujet à une période probatoire de six (6) mois; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le salaire de M. Michel Cousineau soit établi à la Classe 8, entre le niveau 3 et 4 de la grille salariale en vigueur des employés non syndiqués, tel que recommandé.

ADOPTÉE

7. **Annonces** (aucune)

8. **Période de Questions/Commentaires** (aucune)

9. **Items des membres du Conseil**

9.1 **Résolution de membre présentée par le conseiller Don Bouchard concernant la création d'un comité consultatif sur le développement économique**

RÉSOLUTION 2019-05

Proposée par Don Bouchard

Appuyée par Diane Choinière

ATTENDU QUE les revenus des taxes non résidentielles sont de seulement 5,87% et que le développement économique de la Cité Clarence-Rockland a beaucoup ralenti dans les dernières années; et

ATTENDU QUE la Cité n'a pas de plan de développement économique; et

ATTENDU QU'un comité sur le développement économique permettrait d'obtenir des recommandations pour élaborer un plan de développement économique pour la Cité de Clarence-Rockland;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal appuie l'idée d'établir un comité consultatif en matière de développement économique pour la Cité de Clarence-Rockland; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'administration soit mandatée à travailler avec un groupe de travail composé d'un maximum de trois (3) membres du conseil, nommés par le maire, afin d'élaborer les termes de référence dans le but d'établir un comité consultatif en matière de développement économique de la Cité de Clarence-Rockland, pour la considération du conseil.

ADOPTÉE

10. **Items par consentement**

RÉSOLUTION 2019-06

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 21 janvier 2019, soient adoptés :

- 10.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:
 - a. Réunion régulière du 17 décembre 2018
 - b. Comité plénier du 17 décembre 2018
- 10.2. Réception du procès-verbal de la réunion suivante:
 - a. Comité de dérogation - 24 octobre 2018
- 10.3. La recommandation suivante du comité plénier du 17 décembre 2018
 - a. Résolution pour appuyer la stratégie du département d'infrastructure et aménagement du territoire relativement au site d'enfouissement Notre-Dame et à la gestion de l'égout pluvial de la rue Caron
- 10.4. Résolution pour adopter les salaires payés pour la période du 2 décembre 2018 au 29 décembre 2018, au montant brut de 834 185,34\$ et montant net de 594 399,77\$
- 10.5. Résolution pour adopter les comptes payés pour la période du 8 décembre 2018 au 12 janvier 2019, au montant de 9 131 267,60 \$
- 10.6. Résolution pour adopter les réductions de taxes sous les articles 357-358 de la Loi sur les municipalités
- 10.7. Résolution pour la nomination de neuf (9) pompiers volontaires
- 10.8. Résolution pour reconnaître le Carnaval de Clarence Creek 2019 comme étant un événement d'envergure municipale
- 10.9. Résolution pour adopter la politique de santé et sécurité
- 10.10. Résolution pour adopter la politique des médias sociaux 2019
- 10.11. Résolution pour accepter la demande de reconnaissance de la Ligue de Pickleball de Clarence-Rockland

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement telles qu'identifiées dans la résolution 2019-06

10.3a. ATTENDU QUE le personnel de la Cité continue de collaborer avec le personnel de MECP pour faire approuver un plan de fermeture de l'ancien site d'enfouissement de Notre-Dame ; et

ATTENDU QUE des études et des analyses sont en cours pour réduire la décharge des eaux pluviales du système d'égout de la rue Caron dans le site d'enfouissement ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal appuie la stratégie du département, tel que décrit dans le rapport INF2018-053, afin d'obtenir les approbations requises du ministère pour ces deux projets.

10.4 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les salaires payés pour la période du 2 décembre 2018 au 29 décembre 2018, au montant brut de 834 185,34 \$ et montant net de 594 399,77 \$, soient adoptés tel que recommandé.

10.5 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les comptes payés pour la période du 8 décembre 2018 au 12 janvier 2019, au montant de 9 131 267,60 \$ soient adoptés tel que recommandé.

10.6 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte les réductions de taxes au montant de 1 110,25 \$, étant la part de la Cité en vertu des sections 357 & 358 de la Loi sur les municipalités, contre les propriétés foncières décrites dans la cédule « A » du rapport numéro FIN2019-005.

10.7 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte l'embauche de Kevin McKenzie, Steven Saumier, Jordan Legros, Audrey-Ann Robinson, Claudie Latulippe-Morin, Eric Boyer, Michael Clement, Casey Gentile et Nikolas Dupuis, à titre de pompier volontaire, effectif le 21 janvier 2019; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ces pompiers soient en probation obligatoire pour une période d'un an une fois leur formation requise complétée; et

QU'IL SOIT FINALEMENT RÉSOLU QUE le salaire de ces pompiers soit établi au salaire probatoire établi dans la convention collective, tel que recommandé.

10.8 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Cité de Clarence-Rockland déclare le Carnaval de Clarence Creek 2019 qui aura lieu du 8 au 17 février 2019, comme étant un événement d'envergure municipale afin de permettre qu'un permis d'occasion spéciale soit émis par la Commission des Alcools et des Jeux de l'Ontario.

10.9 ATTENDU QUE le conseil de la Cité de Clarence-Rockland reconnaît l'importance de la santé et sécurité dans la conduite de ses opérations et de ses affaires et reconnaît qu'il est possible de prévenir accidents et les blessures; et

ATTENDU QUE le conseil accepte la responsabilité de veiller au respect de la législation et de participer à toutes les activités visant à améliorer la santé et sécurité;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte la politique 2019 en matière de santé et sécurité; et

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE l'énoncé de la politique sur la santé et la sécurité au travail daté 2007 soit abrogée.

10.10 ATTENDU QUE le conseil de la Cité de Clarence-Rockland reconnaît l'importance d'une politique relative aux médias sociaux et reconnaît qu'une telle politique doit être mise en œuvre;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte la politique d'usage personnel des médias sociaux 2019.

10.11 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la demande de la Ligue de pickleball de Clarence-Rockland d'être reconnue à titre d'organisme sans but lucratif afin qu'elle soit ajoutée à la liste d'organisme à but non lucratif reconnu dans la politique de location de salles communautaires, tel que recommandé.

11. Rapports des Comités/Services

11.1 Phase 1 du plan maître des eaux usées

RÉSOLUTION 2019-07

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Don Bouchard

ATTENDU QUE la Cité est tenue de mettre à jour son règlement sur les redevances d'aménagement au plus tard en février 2020; et

ATTENDU QU'il est nécessaire d'entreprendre une étude de viabilisation afin d'identifier les impacts relatifs à la croissance pour les infrastructures municipales clés; et

ATTENDU QUE les études de viabilisation pour le transport, les égouts pluviaux et l'aqueduc sont présentement en cours; et

ATTENDU QU'il y a un besoin important de procéder à l'étude de viabilisation pour les eaux usées;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les dispositions de la politique d'approvisionnement de la Cité soient dispensées pour recourir aux services de Jacobs pour une limite

maximale de 75 000\$ afin de compléter la phase 1 du plan maître des eaux usées, tel que recommandé au rapport INF2019-002; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce projet soit financé par la réserve des frais de développement pour les égouts sanitaires.

ADOPTÉE

11.2 Subvention d'Enbridge Pipelines pour des oxymètres de pouls au monoxyde de carbone

RÉSOLUTION 2019-08

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil accepte la subvention de 7 500 \$ d'Enbridge Pipelines, qui a été accordée pour l'achat de trois (3) oxymètres de pouls au monoxyde de carbone; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise le chef des pompiers à procéder à l'achat de trois (3) oxymètres de pouls au monoxyde de carbone au coût total de 9 480 \$ (+ TVH); et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la balance du financement de cet achat provienne du budget de fonctionnement 2019 du service des incendies.

ADOPTÉE

11.3 Paiements en ligne par carte de crédit

RÉSOLUTION 2019-09

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil autorise le trésorier à signer l'entente de service de paiement en ligne par carte de crédit avec Paymentus.

ADOPTÉE

12. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2019-10

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Michel Levert

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements municipaux suivants soient adoptés

- 12.3. 2019-03 -pour autoriser la signature d'une entente de location avec le Carrefour bien-être pour les jeunes de l'Ontario - Champlain Est – Site Rockland
- 12.4. 2019-05 - pour adopter les taxes intérimaires pour l'année 2019
- 12.5. 2019-06 - Règlementation de parties de lots, applicable à une partie du Lot 1 du plan 50M-308
- 12.6. 2019-07 - Amendement au règlement de zonage – Jacques Rochon – Partie du lot C, concession 3
- 12.7. 2019-08 - Amendement au règlement de zonage – Suzanne & Jean-Marie Godin – 1884 chemin Henrie

ADOPTÉE

12.1 2019-01 - Amendement au règlement de zonage - 1262 Alma

RÉSOLUTION 2019-11

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Don Bouchard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le règlement 2019-01, étant un règlement pour modifier le Règlement de Zonage 2016-10 afin de changer le zonage de la propriété au 1262 rue Alma de « Zone Résidentielle Urbaine de Densité 1 – (R1) », à « Zone Résidentielle Urbaine de Densité 2 – (R2) », afin de permettre une habitation jumelée sur le terrain, tel que recommandé par le Département d'infrastructure et aménagement du territoire.

ADOPTÉE

12.2 2019-02 - Amendement au règlement de zonage - anomalies techniques

Mme Monique Ouellet explique que règlement proposé comporte un amendement supplémentaire en vue d'inclure le texte approprié sous la section 1.6 du règlement de zonage 2016-10, dans le but de permettre l'établissement d'amendes fixes sous la *Loi sur les infractions provinciales*.

RÉSOLUTION 2019-12

Proposée par Don Bouchard

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement 2019-02, étant un règlement pour modifier le règlement de zonage 2016-10 de la Cité de Clarence-Rockland, afin de régler certaines anomalies techniques trouvées dans le texte du règlement ainsi que d'y apporter certaines corrections.

ADOPTÉE

13. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2019-13

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Don Bouchard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2019-04, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 21 janvier 2019, soit adopté.

ADOPTÉE

14. Ajournement

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 19h35.

Guy Desjardins, maire

Maryse St-Pierre, greffière adjointe